



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 100376

Texte de la question

Suite à sa question écrite n° 66608 du 7 juin 2005 restée plus d'un an sans réponse, M. Thierry Mariani prie à nouveau M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer s'il existe à Paris et en province une législation interdisant la présence de cendriers sur les comptoirs des débits de boissons. Par ailleurs, si cette fois encore, ses services ne sont pas en mesure de lui fournir une réponse dans le délai d'un mois, renouvelable une fois, en application de l'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale, il le prie de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette impossibilité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100376

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7453